

# La Lettre du Maire - Décembre 2001

## Sommaire

[Notre horizon](#)

[L'essentiel des Conseils](#)

## NOTRE HORIZON

L'année 2001 est déjà révolue.

Que retiendrons-nous de ce millésime?

Une image du terrorisme planétaire, des scènes de guerre sans cesse répétées, une pauvreté saisissante présentée à nos regards et qui contraste de façon brutale avec notre confort, une France en mal-être, pétrie de protestations

Qu'avions-nous retenu de l'année 2000? Certainement les mêmes images, les mêmes scènes de violence, les mêmes injustices !

Au siècle précédent, la grande guerre avait attendu la quatorzième année pour marquer le début d'une grande terreur !

L'année 2001 marquera, avec la folie des hommes, l'entrée rapide dans ce vingt et unième siècle.

Augurons que ce déséquilibre n'affecte pas durablement cette période de la vie, que la sagesse des uns prenne résolument le pas sur la folie des autres, et que l'Homme poursuive son avancée dans une voie de raison et de partage.

Retrouvons notre actualité de la Commune durant cette année nous vous avons apporté régulièrement l'information communale avec la "Lettre du Maire". Nous mettons " la cerise sur le gâteau " en vous adressant la revue municipale annuelle qui s'ouvre sur la nouvelle technologie et sur un site Internet communal, qui sera disponible dans les jours qui viennent

[www.ville-chateauneuf.fr](http://www.ville-chateauneuf.fr)

et en vous offrant, pour un passage facilité à l'euro, un convertisseur francs/euros/francs des principales valeurs. Je souhaite à chacun d'intenses moments de joie et de paix, et vous présente mes voeux les meilleurs pour l'année 2002.

## L'ESSENTIEL DES CONSEILS

### Conseil du 15 octobre 2001.

#### \* **Acceptation d'une convention avec EDF**

constitution d'une servitude pour l'implantation d'un poste de transformation dans le quartier du Brusac (sous réserve de l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France).

#### \* **Délibération** fixant les prix des repas des écoles et la participation communale

- pour les enfants de l'école maternelle, le prix d'un repas est de 3,77 €, dont 1,02 € pris en charge par la Commune.

- pour les enfants de l' école élémentaire, le prix d' un repas est de 4,34€, dont 1,59 € pris en charge par la Commune.

\* **Autorisation** est donnée au Maire pour signer une convention de servitude avec un propriétaire dont une partie du terrain jouxte le chemin de Saint Andrieux. Cette servitude permettra de réaliser les travaux confortatifs du chemin.

\* **Application du nouveau code des marchés publics** pour les travaux concernant la réfection du mur du chemin du Noyer, endommagé par les dernières intempéries.

\* **Travaux d' aménagement** décidés pour améliorer le passage du Pontis : éclairage, peinture, menuiserie.

### **Conseil du 29 novembre 2001.**

#### **\* Budget supplémentaire 2001.**

Le vote du budget supplémentaire :  
fonctionnement 373 000 Francs investissement 374 000 Francs  
complète le budget primitif élaboré au mois de mars dernier.

#### **\* la Communauté d' Agglomération de SophiaAntipolis**

3 délibérations ont été prises à l' unanimité.

Elles concernent :

- les orientations fondatrices du projet,
- la création de la Communauté d' Agglomération,
- l' élection des représentants de la Commune au Conseil d' Agglomération.

#### **\* Centre de Loisirs d' Opio**

Le Centre de Loisirs est subventionné par la Commune d' Opio. Des enfants de Châteauneuf ont été régulièrement inscrits et ont participé aux activités proposées durant les vacances de l' été dernier. Une participation financière de la Commune de Châteauneuf a été votée.

#### **\* Drainage des eaux pluviales** du CD 2085 et du quartier Saint Jeume.

Dans ce projet de régulation du drainage des eaux pluviales, le Conseil Général est sollicité soit pour une subvention, soit pour sa participation directe à la réalisation des travaux.

#### **\* Langue provençale.**

Voir reconnaître le provençal comme expression de la richesse culturelle, encourager la création artistique et culturelle dans la langue provençale : de fortes volontés exprimées par le Conseil Municipal pour la reconnaissance et le soutien de cette langue historique et patrimoniale.